

Résumé des résolutions

Résolution 1 : Approbation du rapport moral et d'activité 2025

Retrouver notre rapport moral et d'activité de 2025 sur notre site internet :

[sosloirevivante.org/rubrique /News & Docs/ressources](https://sosloirevivante.org/rubrique/News%20&%20Docs/ressources)

ou disponible en version papier sur demande.

Résolution 2 : Approbation des comptes 2025

Dans la continuité d'une gestion très stricte, nous sommes à l'équilibre comme l'année passée. Les détails du bilan sont disponibles sur demande.

La nouvelle réglementation et la baisse du chiffre d'affaires ne nous obligent plus à certifier les comptes par un commissaire aux comptes.

Afin de réduire les dépenses, nous n'avons donc pas renouvelé le mandat du commissaire aux comptes.

Cependant, le Cabinet EUREX-Allègre à Saint-Germain Laprade aura la gestion de nos comptes à titre d'expert-comptable.

Le cabinet précise que les comptes sont conformes à la législation et reflètent une image sincère et fidèle de la situation financière de l'association. Il rappelle que la convention de prêt à taux zéro de trésorerie de M. et Mme Epple-Bérard à l'association est toujours en cours.

Extraits du compte de Résultat	Exercice 2024	Exercice 2025	Prévisionnel 2026
Recettes			
Ventes + adhésions + dons	67 871 €	54 838 €	75 000 €
Subventions publiques	157 157 €	130 545 €	125 000 €
Fonds privés et Autres (dont reprises/ amortissements + transferts de charges)	33 299 €	26 667 €	90 000 €
Total :	258 327 €	212 046 €	290 000 €
Dépenses			
Salaires et charges	118 573 €	99 148 €	150 000 €
Autres charges	127 629 €	112 898 €	140 000 €
Résultat exploitation	12 124 €	0 €	290 000 €
Résultat financier exceptionnel	- 11 952 €	0 €	0 €
Total :	246 202 €	212 046 €	290 000 €

Résolution 3 : Approbation du budget prévisionnel 2026

Nous envisageons une augmentation du budget prévisionnel pour l'année 2026 s'élevant à 290 000 €.

Résolution 4 : Affectation du résultat 2025

Résultat : pas d'affectation

Résolution 5 : Approbation du montant des cotisations 2026

Il est proposé une reconduction sans changement. Adhésion classique : 30€ ; adhésion au tarif réduit pour étudiant et minima sociaux : 10 €. Le pack famille permet d'ajouter des proches de plus de 15 ans (conjoint, enfants, parents, ...) sans coût supplémentaire.

Résolution 6 : Nouveaux membres du CA :

Ghislaine RAVEL ; Lois CHAMBON ; Maxime CAYZAC.

Résolution 7 : Renouvellement de mandats d'administrateurs :

Lhort Francky, André Pelissier, Jean Pierre Milone